

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-39

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) BRASSAC, CORDES TOLOSANNES, COUTURES, ESPARSAC, LABARTHE,
MIRABEL, MONTFERMIER, PIQUECOS, SAINT AIGNAN,
SAINT AMANS DE PELLAGAL, SAINT GEORGES, SAINT MICHEL,
SAINT NAUPHARY, SEPTFONDS, VILLEBRUMIER
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES,
3) VILLEBRUMIER.**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

 - 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

 - 15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 106 247 € :

Grosses réparations aux bâtiments communaux

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BRASSAC Ravalement des façades du bâtiment mairie-école	5 843	5 843	-	45 %	<u>2 629 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 23.09.09.					
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Réaménagement d'une classe à l'école de musique	73 829	15 500	58 329	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
3) CORDES TOLOSANNES Réfection de la toiture de la maison communale	17 788	15 500	2 280	36 %	<u>5 580 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27.01.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 2 280 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
4) COUTURES Grosses réparations de l'église St Martin, travaux confortatifs	35 280	15 500	19 780	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.08.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
5) COUTURES Travaux intérieurs à l'église St Martin - second oeuvre	34 518	15 500	19 018	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.08.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
6) ESPARSAC Remplacement du auvent de la salle des fêtes	15 966	15 500	-	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 01.07.09.					
7) SAINT AIGNAN Grosses réparations au bâtiment abritant un local associatif	21 411	15 500	5 911	31.20 %	<u>4 836 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 22.09.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 911 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
8) SAINT AMANS DE PELLAGAL Restauration du toit de la sacristie de l'église St Avit	3 967	3 967	-	45 %	<u>1 785 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.09.09.					
9) SAINT GEORGES Réparations au logement communal	9 718	9 718	-	54 %	<u>5 247 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16.09.09.					
10) SAINT MICHEL Construction d'un mur de soutènement place de l'église	15 508	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
11) SAINT NAUPHARY Travaux de réparations intérieures dans l'église	11 047	11 047	-	18 %	<u>1 988 €</u>
12) VILLEBRUMIER Raccordement au réseau de chaleur à bois de la maison des associations	3 215	3 215	-	24 %	<u>771 €</u>

2ème tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE 2 ^{ème} tranche	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) LABARTHE Travaux de couverture de l'église de NEVEGES	22 821	7 321	39 %	<u>2 855 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.07.08 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 7 321 € HT.				

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE 2 ^{ème} tranche	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
14) MIRABEL Réfection des toitures de l'église de VIMINIES et de la sacristie de l'église St Barthélémy	22 779	7 279	18 %	<u>1 310 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.04.09 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 7 279 € HT.				
15) MONTFERMIER Grosses réparations intérieures au logement locatif communal	43 357	15 500	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.06.09 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

** Nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
16) PIQUECOS Création d'une boulangerie 2 ^{ème} phase	2 ^{ème} phase 183 740	183 740	20 %	<u>36 748 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre la convention territoriale du pays Montalbanais - année 3/2007 validé en CP du 23.07.07.				
17) SEPTFONDS Aménagement du cinéma-théâtre "Le Florida"	25 610	25 610	forfait	<u>5 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Midi Quercy - année 2009/phase 2 validée en CP du 23.07.09.				

Aménagement de mairie

** nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
18) VILLEBRUMIER Raccordement au réseau de chaleur bois de la mairie	7 057	7 057	24 %	<u>1 693 €</u>

TOTAL 106 247 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,